

AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE

Etablissement contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d’environnement

Concerne la demande de **Monsieur Jo Dewyse domicilié Molenweg 6 à 8650 Klerken (Houthulst)**

En vue d’obtenir le permis unique de classe 1 relatif au **maintien en activité et extension d'une exploitation agricole spécialisée dans l'élevage de porcs**, sur le territoire de la commune de Burdinne, sur les parcelles situées à 4210 MARNEFFE, 'rue de Marneffe à Fumal' et rue Molu, cadastrées 5-A-824-D et 5-A-448-A

Les Bourgmestres portent à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le Collège communal de la commune de Burdinne est compétent pour prendre la décision sur la demande faisant l’objet de la présente enquête publique.

Le projet a fait l’objet d’une étude des incidences sur l’environnement.

Le projet est soumis à enquête publique en vertu de l’article 90 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d’environnement et des articles D.29-7 et suivants du Code de l’Environnement.

La durée de l’enquête publique est de 30 jours s’agissant d’un projet de catégorie B (article D29-13, § 1er, du Code de l’Environnement).

Le dossier peut être consulté à l’Administration communale de Burdinne, Braives, Wanze et Villers-le-Bouillet à partir du **23/10/2026 jusqu’au 23/11/2026**.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées au
09/10/2026	23/10/2026	Administration communale de Burdinne Service Urbanisme Rue des Ecoles 3 4210 Burdinne Le 23/11/2026 à 11h00	Collège communal de Burdinne Rue des Ecoles 3 4210 Burdinne urbanisme@burdinne.be
09/10/2026	23/10/2026	Administration communale de Braives Service Environnement Rue du Cornuchamp 5 4260 Braives Le 23/11/2026 à 11h00	Collège communal de Braives Rue du Cornuchamp 5 4260 BRAIVES
09/10/2026	23/10/2026	Administration communale de Wanze Service Urbanisme Chaussée de Wavre 39 4520 WANZE Le 23/11/2026 à 11h00	Collège communal de Wanze Chaussée de Wavre 39 4520 WANZE
09/10/2026	23/10/2026	Administration communale de Villers-le-Bouillet Service Cadre de Vie Rue des Marronniers, 16 4530 Villers-le-Bouillet Le 23/11/2026 à 11h00	Collège Communal de Villers-le-Bouillet Rue des Marronniers 16 4530 VILLERS-LE-BOUILLET Ou par mail à l’adresse suivante cadredevie@villers-le-bouillet.be

Le dossier de demande de permis comprenant l’étude d’incidences peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête pendant les heures de service :

Pour Burdinne - Le dossier peut être consulté sur rendez-vous pris au plus tard vingt-quatre heures à l’avance, chaque jour ouvrable pendant les heures de service et le lundi jusqu’à 20 heures à l’adresse suivante : Administration communale, rue des Ecoles 3 à 4210 Burdinne. Personne de contact : Monsieur Thibaut MORTIER (085/51.97.15 ; urbanisme@burdinne.be).
Pour Braives - Le dossier peut être consulté durant la période d’enquête auprès du Service Environnement du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 15h30 ou sur rendez-vous pris minimum 24h à l’avance le lundi de 17h00 à 20h00 auprès du service environnement environnement@braives.be
Pour Wanze - Le dossier peut être consulté à partir de la date d’ouverture jusqu’à la date de clôture de l’enquête, du lundi au vendredi de 9 à 12h ainsi que les jeudis jusqu’à 20 heures au Service Urbanisme, chaussée de Wavre 39 à 4520 Wanze. Les personnes souhaitant consulter le dossier doivent prendre rendez-vous au moins 24h à l’avance auprès du Service Urbanisme (Téléphone : 085/273.570 ou service.urbanisme@wanze.be)
Pour Villers-le-Bouillet - Le dossier peut être consulté durant la période d’enquête auprès du Service Cadre de Vie de l’administration communale, les mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h00 ainsi que les lundis de 13h30 à 16h00 et mercredis de 13h30 à 20h00, UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS pris au plus tard 24h à l’avance auprès de l’éco-conseillère Mme Cécile Charlier (085/61.62.78 – cecile.charlier@villers-le-bouillet.be).

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l’Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l’agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

- du demandeur (Monsieur Jo Dewyse 0495/24.88.11 – jo@varjendewyse.com) et de son représentant, Monsieur Quentin Dendauw : quentin.dendauw@arvesta.eu ; 0479/88.31.79
- du Conseiller en environnement ou à défaut de l’agent communal délégué à cet effet
- du Fonctionnaire technique à savoir : SPW - Département des Permis et Autorisations, Direction de Liège, Esplanade Simone Veil 1, 10^e étage – 4000 Liège - 04/224.57.32
- du Fonctionnaire délégué : SPW TLPE – Direction de Liège II Urbanisme, Rue Montagne Sainte-Walburge 2 – 4000 Liège 04/224.55.29